

Image not found or type unknown



Recuperer son acompte chez une entreprise en faillite

Par **luigicara**, le **27/02/2010** à **00:11**

Bonjour, rn
je renove ma maison , or j ai fais appel a une entreprise XXX a colmar pour l installation du chauffage 8500 euros rn
or ils sont venus trois fois installer quelques tubes pe et deux nourices ... ils m ils m ont demandé 2500 euros et la plus rien ... c etait au mois de decembre rn
j ai appris depuis peu qu ils ont déposés le bilan ... rn
or ma question est :rn
que doisje faire pour recuperer cet argent ?
vers qui dois je me diriger pour faire valoir mes droits ?
rn
je suis vraiment perdu ...rn
merci